

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DE LA SÉANCE DE CONSEIL  
DU 10 DÉCEMBRE 2001**

L'an deux mil un, le dix décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal d'Is-sur-Tille, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, maire.

Présents : MM. MAILLOT, THIBAUT, Mme TERRIOT, MM. BAUJARD, BOLLET, GAUDÉ, GASNIER, GRELET, COLLET, Mmes ROUSSELET, LETOUZEY, GIGON, MM. LÉON, DUCHAMP, Mmes BIGEARD, CORMILLOT, LEBEUF, M. TISSERAND, Mmes DEMANGEON, BRUNEL, M. CONSTANT, Mmes SAUCY et FERBER.

Excusés : Mme BOURGEOIS (procuration à M BOLLET), Mme JEAUGEY (procuration à M. THIBAUT), MM. MARCEAU et DESBOIS.

M. DUCHAMP est élu secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, l'assemblée observe, à l'initiative de son président, une minute de silence à la mémoire de MM. Léon GOEGEL, ancien conseiller municipal et adjoint au maire, Bernard RENAUD, président de l'Office du tourisme, et Bernard FOUCAULT, technicien de la commune, récemment décédés.

Sur proposition de M. MAILLOT, le conseil accepte, à l'unanimité, le rattachement à l'ordre du jour de la présente séance de quatre projets de délibération.

Le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2001 est adopté sans observation.

### **1 – Compte rendu des décisions prises par le Maire**

Le conseil donne acte à M. Le Maire du compte rendu des décisions qu'il a prises (conformément à la délégation qui lui a été conférée par délibération du 9 avril 2001) de ne pas exercer le droit de préemption urbaine à l'égard de sept déclarations d'intention d'aliéner.

### **2 – Tarifs divers 2001**

Mme TERRIOT présente le projet de tarifs établi pour l'année 2002 ; comme il avait été annoncé, lesdits tarifs n'ont pas été augmentés, seul l'arrondi consécutif au passage à l'euro a été pratiqué.

Les nouveaux tarifs ci-après sont cependant créés :

- un tarif de groupe adulte (pour 8 personnes et un accompagnateur) est créé à la piscine municipale pour un coût de 10 euros ;
- désormais, les enfants de moins de sept ans ne paieront plus au camping municipal.

M. MAILLOT souligne que les tarifs des séances de vidéo transmission par satellite seront déterminés au moment du vote du budget primitif, la première séance n'ayant lieu qu'en février 2002.

### **3 – Finances communales – exercice 2001 – décision modificative n° 3**

Le conseil approuve, à l'unanimité, la décision modificative n° 3 à apporter aux crédits de recettes et de dépenses du budget principal ; les différents ajustements opérés permettent, essentiellement, d'ouvrir des crédits pour le contingent d'incendie et de secours.

### **4 – Finances communales – exercice 2001 – budget annexe du service de l'assainissement : décision modificative n° 3**

Le conseil approuve, à l'unanimité, la décision modificative n° 3 à apporter aux crédits de recettes et de dépenses du budget annexe du service de l'assainissement.

### **5 – Finances communales – exercice 2001 – budget annexe lotissement « Au-dessus-de-la-Côte » : décision modificative n° 2**

Mme TERRIOT annonce que trois lots ont été vendus en 2001, six font actuellement l'objet d'une promesse de vente.

Le conseil approuve, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 à apporter aux crédits de recettes et de dépenses du budget annexe lotissement « Au-dessus de la Côte ».

### **6 – Lotissement communal « le Moulin de Villecharles » : clôture du budget**

Les principales opérations d'aménagement du lotissement visé en titre étant terminées, le conseil décide, à l'unanimité, de clôturer le budget du lotissement « le Moulin de Villecharles ».

### **7 – Acquisition de biens meubles : imputation en investissement**

Le conseil décide, à l'unanimité, d'imputer en investissement un scanner d'un montant unitaire inférieur à 4 000,00 F, destiné au service communication de la mairie.

## **8 – Communauté de communes des vallées de la Tille et de l'ignon : approbations**

M. MAILLOT dresse un rapide historique des différentes étapes qui ont conduit à la définition du périmètre de la communauté de communes des vallées de la Tille et de l'ignon ; ledit périmètre comprenant les communes actuellement membres du SIVOM d'Is-sur-TILLE, à l'exception de la commune de FLACEY qui a souhaité adhérer à la Communauté de communes du Nord-Est Dijonnais et du Val de Norges.

Afin de permettre la création de la communauté de communes approuvée dans la séance du 15 novembre 2001, le conseil approuve, à l'unanimité, les points ci-après :

- le retrait de la commune de FLACEY du SIVOM du canton d'IS-sur-TILLE et la dissolution de cette structure ;
- le périmètre de la Communauté de communes des vallées de la TILLE et de l'IGNON ;
- les statuts de la future Communauté.

## **9 – Amélioration du réseau pluvial Combe Brosselard – Maupertuis : bassin de rétention et de dépollution Maupertuis : 2<sup>ème</sup> tranche**

M. GRELET présente rapidement la situation et rappelle que la création du bassin visé en titre a pour principaux objectifs :

- la préservation du cours d'eau récepteur et de la ressource par diminution significative des contraintes ou surcharges importantes sur le milieu naturel, tant au niveau quantitatif (débits à évacuer) que qualitatif (traitement des eaux à évacuer) ;
- l'amélioration des conditions d'écoulement des eaux pluviales des quartiers existants (Castors, Combe Brosselard, Maupertuis), notamment au niveau des rues Chopin et Grandcompain ;
- l'intégration des projets d'extension prévus pour les lotissements « le Moulin de Villecharles » et « la Drouotte ».

M. CONSTANT souligne que la création de bassin de rétention et de dépollution est susceptible d'être subventionnée par le Conseil Général.

Le conseil approuve, à l'unanimité, la désignation de la subdivision d'IS-sur-TILLE de la DDE de la Côte-d'Or pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre de la deuxième tranche de travaux du bassin de rétention et de dépollution Maupertuis.

## **10 – Travaux de voirie – programme 2002 : demande de concours de la DDE**

Le conseil sollicite, à l'unanimité, le concours de la DDE pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de voirie – programme 2002.

### **11 – Eau potable – assainissement : approbation du programme pluriannuel**

M. GRELET présente le programme pluriannuel de travaux d'eau potable établi en collaboration avec les services de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), suite aux diagnostics des réseaux d'eau potable et d'assainissement ; ledit programme a été élaboré en tenant compte à la fois des travaux de voirie et des aménagements urbains urgents à réaliser.

Le conseil approuve, à l'unanimité, le programme pluriannuel proposé.

### **12 – Eau potable – assainissement : approbation de la tranche 2001 de travaux**

Le conseil approuve, à l'unanimité, la tranche 2001 de travaux d'eau potable et d'assainissement prévue au programme visé précédemment.

### **13 – Aide à la rénovation des façades**

M. GASNIER présente le dispositif d'aide à la rénovation des façades que la commune se propose de mettre en place à partir de l'année 2002 ; ledit dispositif concernera les habitations de plus de 60 ans, à l'exclusion des habitations collectives gérées par un office HLM, une société immobilière ou un investisseur privé.

L'aide ne pourra être accordée qu'une fois tous les 15 ans et sera limitée à 30 % de la dépense engagée par le propriétaire avec un plafonnement de 5 000,00 F et un seuil de 1000,00 F.

M. MAILLOT souligne qu'un tel dispositif est susceptible d'inciter les Issois à rénover leurs façades.

Le conseil décide, à l'unanimité, de mettre en place l'aide à la rénovation des façades, à partir de l'année 2002.

### **14 – École maternelle Matisse : procédure exceptionnelle d'aide à l'équipement informatique**

M. LÉON présente la procédure exceptionnelle d'aide à l'équipement informatique des écoles proposée par l'Éducation Nationale ; dans le cas de l'acquisition d'un micro-ordinateur, l'Éducation Nationale fournit une imprimante, un scanner et une année d'abonnement à Internet ; par ailleurs, il est possible de passer un partenariat avec France Télécom, en vue de créer le site Internet de l'école maternelle.

M. MAILLOT souligne qu'un tel dispositif contribue à développer l'informatique à l'école.

Le conseil approuve, à l'unanimité, la procédure proposée par l'Éducation Nationale et décide l'acquisition d'un micro-ordinateur à l'école maternelle Matisse.

### **15 – Ateliers municipaux : création d'un emploi d'ouvrier qualifié**

Le conseil décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'ouvrier qualifié à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, en vue de l'affecter au service des bâtiments communaux.

### **16 – Forêt communale d'IS-sur-TILLE : coupes forestières**

Le conseil décide, à l'unanimité, de confier à l'Office National des Forêts (ONF) le dénombrement, la vente au prix de 25,00 F le stère et le lotissement du bois de la parcelle 38 p, d'une contenance approximative de trois hectares.

### **17 – Commune d'IS-sur-TILLE / collège Paul FORT : convention de partenariat**

M. GASNIER propose de passer convention avec le collège Paul FORT, en vue de permettre aux élèves de SEGPA de procéder à la rénovation du Colombier et du Lavoir à plancher mobile.

M. MAILLOT estime que ces deux projets constitueront une expérience enrichissante pour les élèves, tant au niveau du savoir-faire que de la connaissance du patrimoine communal ; par ailleurs, cela permet la rénovation de deux édifices pour lesquels la Dotation Générale d'Équipement (DGE) est refusée depuis plusieurs années.

À M. CONSTANT qui souhaite savoir si les travaux seront réalisés par les élèves seuls ou avec l'aide d'une entreprise extérieure ou d'ouvriers communaux, M. GASNIER indique que les travaux nécessitant une grande technicité seront en effet réalisés par une entreprise ; néanmoins, les élèves réaliseront eux-mêmes la plus grande partie des travaux.

Le conseil autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec Mme la Principale du collège Paul FORT.

### **18 – Formation informatique aux issois : convention à intervenir avec la Société Alnad informatique**

Mme TERRIOT présente le projet de convention de prestation de service concernant les cours d'informatique, qui se sont déroulés à IS-sur-TILLE.

Tout en reconnaissant que la prestation semble avoir donnée satisfaction, M. LÉON rappelle que ce type de prestation doit passer par une association.

Le conseil approuve, à l'unanimité, le projet de convention de prestation de service à intervenir avec la société ALNAD Informatique.

### **19 – Société de chasse « la Diane de l'Ignon » : renouvellement du bail de droit de chasse**

Le conseil décide, à l'unanimité, le renouvellement du bail de droit de chasse à intervenir avec la société de chasse « la Diane de l'Ignon », d'une contenance approximative de 334 hectares, pour un coût de 6,40 euros (42,00 F) l'hectare.

### **20 – Activités du Centre de Loisirs : convention des locaux**

Le conseil approuve, à l'unanimité, le projet de convention de mise à disposition de locaux à l'espace culturel Carnot à intervenir avec Madame la Présidente du Centre social IS/MARCILLY, durant la période des travaux de réhabilitation du restaurant scolaire.

### **21 – Informations et questions diverses**

- À Mme SAUCY qui signale que les travaux de rétrécissement de la chaussée de la rue de Maupertuis représentent un réel danger pour les piétons et les automobilistes venant en sens opposé, M. MAILLOT précise que les travaux ne sont actuellement pas terminés ; des emplacements de stationnement seront matérialisés au sol afin de rétrécir la chaussée et d'empêcher que les véhicules ne se déportent.

- Mme SAUCY se fait ensuite confirmer que les travaux du rond-point de la rue des Pins et de la rue Catherine Grandcompain concerne bien l'arrosage automatique des espaces verts.

- Mme FERBER souhaite connaître l'état d'avancement du dossier des tilleuls de la rue Gambetta.

M. GASNIER indique que malgré la mauvaise santé apparente des arbres, leur dangerosité n'est à ce jour pas établie ; dès lors, il paraît nécessaire de faire procéder à une analyse sanitaire préalable à la taille des arbres.

En tout état de cause, les arbres coupés seront remplacés.

M. MAILLOT signale enfin que la municipalité est bien consciente du risque représenté par ces arbres, c'est la raison pour laquelle la Commission espaces verts s'est rendue il y a près d'un mois à Semur-en-Auxois, qui avait connu des problèmes avec ses arbres il y a trois ans.

- M. MAILLOT communique les dates des prochaines manifestations et informations importantes à IS-sur-TILLE :

- l'inauguration de l'Espace Solidarité-Famille le vendredi 14 décembre 2001 ;
- l'inauguration du Guide du commerce par l'Entente Commerciale Issoise le 13 décembre 2001 ;

- le départ de M. DAVID, responsable de la Subdivision d'IS-sur-TILLE de la DDE de la Côte d'Or le 20 décembre 2001;

- le départ du capitaine LEFORT, commandant la Compagnie de Gendarmerie d'IS-sur-TILLE le 21 décembre 2001.

La séance est levée à 22 h 20.

Le président de séance,